

Conseil Municipal du 27 juin 2019

- Compte-rendu -

1- Modalités et répartition des sièges au sein de Brest métropole : Accord local

L'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, qui fixe les modalités de répartition des sièges entre les communes membres des EPCI, précise que « au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé au renouvellement » de la répartition des sièges de l'organe délibérant, soit au 31 août 2019. Il convient donc de décider de l'attribution de sièges de délégués communautaires supplémentaires dans le cadre d'un accord local, au regard de ces nouvelles modalités. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté de porter la composition du Conseil de métropole de l'EPCI à 66 sièges, par application de la marge offerte par la loi, en lieu et place des 64 sièges légalement fixés comme socle de base ; a validé la répartition des 2 sièges supplémentaires comme suit, Commune de Brest : attribution d'1 siège supplémentaire soit 33 sièges, Commune de Bohars : attribution d'1 siège supplémentaire, soit 2 sièges et a autorisé le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.*

2- Mandat spécial dans le cadre du congrès des Maires

Considérant que les frais engagés pour la participation au congrès des maires rentrent dans le cadre de la définition du mandat spécial. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a accordé un mandat spécial aux élus désignés, dans le cadre du congrès des Maires qui aura lieu à Paris du 19 au 21 novembre.*

3- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des PFCA de la région Brestoise-Adhésion de la commune de LESNEVEN

Par délibération n°19-03/01 du 18 mars 2019, le comité Syndical du SIVU des PFCA a proposé l'adhésion de la commune de LESNEVEN au SIVU des PFCA de la région Brestoise. Conformément à l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit les modifications des périmètres des E.P.C.I., les conseils municipaux de chaque commune membre du SIVU disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant, pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté la demande d'adhésion faite par la commune de LESNEVEN au SIVU des PFCA de la région brestoise.*

4- Tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs liées à une réorganisation et des mouvements de personnels au sein de la collectivité.

5- Création d'un emploi non permanent de chargé de mission, compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 3-1° et 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires et/ou saisonniers d'activité. Les besoins des services amènent la collectivité à créer un emploi non permanent qui sera pourvu directement par un agent contractuel afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a adopté la proposition et a autorisé l'inscription au budget des crédits correspondants.*

6- Recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles. Il est proposé de recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a adopté la proposition et a autorisé l'inscription au budget des crédits correspondants.*

7- Modification des horaires d'ouverture de la Guilthèque

Suite au bilan de l'étude menée dans le cadre du projet de Médiathèque 3ème lieu, s'appuyant notamment sur une enquête menée auprès de 314 guilériens, sur les statistiques de prêt, sur les récentes recommandations du Ministère de la Culture (rapport « Orsenna »), et sur une étude comparative avec les usages en cours dans d'autres établissements similaires, il ressort qu'il convient d'adapter les horaires aux nouveaux usages de la population. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les nouveaux horaires d'ouverture proposés.*

8- Document Unique

Par délibération du 28/06/2017, le Conseil municipal de la ville de Guilers a validé la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques et a donné son accord sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL. *Conformément à la réglementation, le Conseil municipal a été informé de l'achèvement de ce document*

9- Tarifs vente de documents déclassés de la Guilthèque

La Guilthèque organise régulièrement la vente de documents déclassés. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté les tarifs proposés.*

10- Subventions aux associations sportives pour frais de déplacement

Les clubs sportifs guilériens peuvent obtenir la prise en charge de leurs frais de déplacement hors Finistère sur présentation de justificatifs. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant de ces subventions et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à les verser.*

11- Taxe Locale aux Publicités Extérieures 2020

Comme tous les ans à la même période, il convient de revoir les tarifs de la TLPE appliquée sur la commune. Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris connaissance et a validé la proposition de tarifs 2020.

12- Subventions exceptionnelles Archers de Keroual et Partage

Les associations « Archers de Keroual » et « Partage » ont présenté des demandes de subventions exceptionnelles. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le montant des subventions présentées et en a autorisé le versement.*

13- Signature des marchés et approbation du nouveau plan de financement : Piste d'athlétisme couverte

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2017, l'assemblée délibérante avait autorisé le Maire à lancer un appel d'offres en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux relatifs à la construction d'une piste d'athlétisme couverte. Conformément au règlement de consultation, une négociation a été engagée avec toutes les entreprises ayant déposé une offre. Le conseil Municipal a pris connaissance du résultat de l'appel d'offre. Au vu des résultats de l'appel d'offres, il est nécessaire de prévoir un avenant au marché de la maîtrise d'œuvre. *Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre, a approuvé l'avenant à la maîtrise d'œuvre, a confirmé l'autorisation du Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises, a validé le nouveau plan de financement relatif à cette opération et a autorisé la modification des crédits nécessaires à cette opération au Budget 2019.*

14- Signature des marchés et approbation du nouveau plan de financement : Boulodrome

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2017, l'assemblée délibérante avait autorisé le Maire à lancer un appel d'offres en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux relatifs à la couverture d'un boulodrome. Conformément au règlement de consultation, une négociation a été engagée avec toutes les entreprises ayant déposé une offre. Le conseil Municipal a pris connaissance du résultat de l'appel d'offre. Au vu des résultats de l'appel d'offres, il est nécessaire de prévoir un avenant au marché de la maîtrise d'œuvre. *Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre, a approuvé l'avenant à la maîtrise d'œuvre, a confirmé l'autorisation du Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises, a validé le nouveau plan de financement relatif à cette opération et a autorisé la modification des crédits nécessaires à cette opération au Budget 2019.*

15- Décision modificative au budget principal

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 voix contre, a approuvé les modifications apportées au Budget Principal.

16- Rapport 2018 de la délégation de service publique

Par délibération du 15 mars 2012, le conseil municipal a approuvé l'attribution de la délégation de service public au Groupement solidaire People And Baby-Enfance pour Tous pour l'exploitation du Multi-accueil « les Petits poussins » situé dans les locaux de la maison de l'Enfance pour une durée de 5 ans. Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le délégataire produit chaque année avant le 1er juin, un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution. *Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activité retraçant la 5^{ème} année de fonctionnement.*

17- Rénovation du transformateur – Convention ENEDIS

En partenariat avec Enedis, l'Espace Jeunes propose une « rénovation extérieure du transformateur électrique » situé sur Rue de Milizac. *Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur Le Maire à signer la convention avec ENEDIS.*